

Annexe – 2022-2023.447

Dans le fichier Excel, il y a un onglet pour chacune des années financières. Veuillez prendre note que les PDG n'ont pas droit à l'octroi de bonis au rendement. Ceux-ci ne sont plus octroyés depuis de nombreuses années. Pour cette raison, il n'en est pas fait mention dans le tableau. Dans certains cas, il peut y avoir plus d'une personne dans la même année; c'est parce qu'il y a eu changement de titulaires au cours de ladite année. Au niveau des salaires (colonne G), ce sont les salaires annualisés; donc bien qu'un PDG puisse avoir été présent seulement 6 mois, par exemple, le salaire inscrit correspond au salaire pour une année complète.